

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Enquête publique sur le projet de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ornex

Par arrêté en date du 12/11/2018, le Président de la Communauté de communes du Pays de Gex a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Ornex.

À cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Bernard PAVIER, Conseil en Aménagement du Territoire en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 30 jours du **10/12/2018 à partir de 08h30 au 08/01/2019 inclus jusqu'à 17h30** à la mairie d'Ornex et au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant une notice de présentation et les éléments du PLU modifiés au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex : 135, rue de Genève – 01170 Gex ainsi qu'en mairie d'Ornex – 45 rue de Bėjoud – 01210 Ornex aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de communes du Pays de Gex

Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Ornex

Le lundi et du mercredi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le mardi de 14h00 à 18h00

Le Commissaire Enquêteur sera présent et se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations, **lors de permanences** qui se tiendront aux dates suivantes :

- **Mairie d'Ornex le lundi 10 décembre 2018 de 14h30 à 17h30,**
- **Mairie d'Ornex le samedi 22 décembre 2018 de 09h00 à 12h00,**
- **Communauté de communes du Pays de Gex le mardi 08 janvier 2019 de 14h30 à 17h30.**

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, ouverts à la Communauté de communes du Pays de Gex ainsi qu'en mairie d'Ornex. Il pourra également les adresser par courrier, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : declarationprojet1ornex@cc-pays-de-gex.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie d'Ornex et au siège de la Communauté de communes du Pays de Gex et peut être consulté, ainsi que le dossier d'enquête publique, sur le site internet de la Communauté de communes (www.ccpge.fr).

Le projet de déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU d'Ornex n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU d'Ornex sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex. Le rapport, les conclusions et l'avis motivés du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Ornex, à la Communauté de communes du Pays de Gex et à la Sous-préfecture de Gex pour être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet de la CCPG.

Le président,